



Critères d'ÉLIGIBILITÉ

Demande de soutien

VOUS SOUHAITEZ PRÉSENTER VOTRE PROJET.

NOUS VOUS REMERCIONS DE PRENDRE CONNAISSANCE DES INDICATIONS PRÉALABLES SUIVANTES POUR VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES ÉLIGIBLES À UN SOUTIEN DE DOMORROW.

Nous faisons le choix d'accompagner un nombre limité de projets, sur plusieurs années, en fonction de leurs besoins (fonctionnement, développement de programme, investissement) afin de leur donner les moyens d'agir et de renforcer leur impact.

1/ Le projet doit être porté par une structure d'intérêt général (association loi 1901, Fondation, Fonds de dotation).

2/ Votre projet doit s'inscrire dans nos priorités axes d'engagement et priorités d'action.

Nous soutenons des projets d'intérêt général œuvrant à la transition écologique et solidaire. Notre action se porte en priorité sur les champs de l'éducation à la transition écologique, de l'agriculture durable et son lien à la biodiversité.

Domorrow soutient des programmes de recherche, des projets innovants, des actions de plaidoyer, des actions de terrain.

3/ Nous portons une attention particulière aux éléments suivants :

- Le caractère innovant du projet, en quoi il constitue une nouvelle réponse ou une réponse complémentaire à un besoin non couvert ou mal couvert.
- La vision, la stratégie de développement, le modèle économique du projet et sa pérennité.
- La capacité de duplication et d'essaimage du projet (soit en propre, soit du fait des enseignements issus du projet qui peuvent être diffusés plus largement).
- L'impact du projet (ambition, suivi et mesure du projet).
- Projet développé en France (ou par une équipe française sur la partie recherche), la notion d'ancrage local (région AURA) peut-être considérée.

4/ Il convient de préciser que Domorrow :

- Ne soutient pas la réalisation de films, documentaires ou ouvrages.
- Ne fait pas de sponsoring.
- Ne subventionne pas l'événementiel (conférences, colloques, festivals, dîners de gala...).

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

LES ENGAGEMENTS SONT VOTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉCLAIRÉ PAR L'AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF.

L'équipe opérationnelle source, rencontre et analyse les demandes pour les présenter aux instances.

Étapes de l'analyse :

1/ Validation de l'éligibilité du projet (cf page précédente).

2/ Si le projet est éligible, rdv pour échanger sur le projet, comprendre les besoins/l'ambition et identifier quel pourrait être l'effet levier de notre philanthropie.

3/ A l'issue de cette première phase d'analyse, choix de présenter ou non le projet en Manifestation d'Intérêt (au regard des priorités d'action et de la complémentarité avec les autres projets soutenus, de la capacité de soutien du Fonds de dotation).

4/ Si manifestation d'intérêt validée, poursuite des échanges avec la structure afin d'affiner l'analyse (besoins/cadre possible du partenariat/forces et fragilités).

5/ Présentation devant les instances pour décision d'engagement. Pour cette étape, le porteur de projet est invité à présenter sa demande et échanger avec les membres du CA et du Comité consultatif.

Le processus peut durer entre 3 et 6 mois. A chaque étape, les porteurs de projet sont informés des suites données. Pour déposer votre demande, merci d'utiliser le formulaire dédié à cet effet.

